DG/CM

VILLE DE MAISONS-LAFFITTE
78605 Cedex – Yvelines

Construisons ensemble

Compte-rendu de réunion
19 avril 2023
Conseil de quartier du Petit Parc/Albine

Monsieur Godaert, Maire-adjoint en charge du Petit Parc/ Albine, ouvre la réunion à 18h30 en présence d'un technicien du service cadre de vie.

Rappel du Contexte :

Une partie des membres du conseil de quartier a travaillé sur les questions de sécurité aux abords du premier bassin et a constaté les faits suivants :

- "**Vitesse trop rapide des véhicules (voitures et 2-roues) et accélérations sur l'avenue du Général Leclerc et l'avenue Albine**
=> problème de sécurité ; nuisance sonore pour les résidents, surtout en soirée et la nuit "

- "**Stop non respecté à l'intersection avenue du général Leclerc / avenue Eglé**
=> risque élevé d'accidents ; coups de freins/ klaxons très fréquents "

-"**Priorité à droite peu visible et pas toujours respectée pour les voitures qui arrivent de l'avenue Albine vers le château**
=> risque d'accident ; coups de freins/ klaxons très fréquents "

- "**Manque de visibilité de jour de la piste cyclable qui traverse la place du château**
=> danger pour les cyclistes, «

-Manque de visibilité au lever du jour ou à la tombée de la nuit des piétons et vélos pour les voitures venant de la ville et tournant à gauche vers Albine

-Incertitude sur les priorités à respecter pour les voitures lors de la traversée depuis Leclerc vers Albine ou depuis Albine vers Leclerc => Risque car les cyclistes pensent qu'ils ont la priorité comme les piétons et les automobilistes n'ont pas d'indication »

À la suite de ces constats, ont été proposées par les conseillers de quartier les solutions suivantes :

Proposition 1 :
Placer la zone du Petit-Parc et du Parc en limitation de vitesse à 30 km/h pour contraindre le flux de transit a une réduction de sa vitesse.
A défaut, placer l'ensemble de la place du Château en zone 30 km/h.

Proposition 2 :

Positionner un ralentisseur sur l'avenue Leclerc 15 à 20 m avant le stop au droit de l'avenue Eglé, de la même manière que cela a été fait avenue Albine dans le sens vers le château. L'objectif étant de forcer le ralentissement avant le stop.

Proposition 3 :

Réguler la quatrième entrée à l'angle Eglé / Leclerc par un stop pour les véhicules venant du centre-ville, ce qui évitera une course d'élancement vers la place Wagram et aussi vers le Château. La circulation venant de l'Avenue Albine vers le Château ne sera plus, de ce fait, retenue sur la place, et l'obligation d'arrêt assurera un ralentissement, moins de bruit et de danger.

Proposition 4 : De la même manière que les piétons sont prioritaires, donner également la priorité à la piste cyclable située sur le terre-plein de l'avenue Eglé.
Cette priorité pouvant être rappelée aux usagers croisant l'avenue Eglé par la pose d'un panneau sous les stops de l'avenue Leclerc et l'avenue Albine.

Proposition 5 : Améliorer la visualisation de la piste cyclable dans sa traversée des voies de circulation en étudiant plusieurs options en fonction du rapport efficacité / coût / respect de l'agrément visuel de cet environnement classé.

Pour donner suite à ces propositions il a été décidé de mener une réunion avec le service cadre de vie fin de recueillir des informations complémentaires et de définir une méthode d'action avant toute prise de décision.

Service cadre de vie :

« Des emprises sont à prendre en compte, nous sommes à cheval entre le parc et la commune en termes de voirie. Deux entités de gestion et de prise de décision et la place du château est une moitié ville et l'autre ASP. Nous sommes donc sur deux « maitres d'ouvrage ».
Nous avons identifié des zones d'aménagement et d'incohérences et sommes tout à fait favorables à réfléchir sur les améliorations de la sécurité pour tous les usagers.
En termes d'aménagements il va falloir se poser la question du carrefour giratoire ou un système mixte avec des marquages clairs. »

Mr Godaert :

« L'important est de faire des propositions harmonisées en fonction de ce qu'il est possible ou pas de réaliser, essayons de résoudre les problématiques et d'œuvrer pour la sécurité, on ne peut pas interdire aux gens de passer par le Parc. »

Déroulé :

- Diagnostic via comptages routiers
- Avant-projet avec plusieurs hypothèses (valider rejeter et consolider ensuite les hypothèses pour acter les grands principes)
- Projet
- Exécution

Actions à mener :

- Comptages routiers
- Diagnostics internes

DG/CM

Echéancier :

Dernier trimestre 2023

Echanges divers :

- Problème sens Bus lycée avenue Eugène Adam
- Voir si les flux sont tels qu'on les ressent et étudier les comptages

Agenda :

Prochaine réunion le 11 octobre 2023 à 18h30

Vous souhaitez plus de renseignements ?
Rendez-vous sur le site de la Ville www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier
Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr
Téléphonez au 01 34 93 13 36 ou contactez Mr Godaert au 06 60 67 77 46